



St GERMAIN LAVAL 8/96

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10/10/96
Campagne d'élagage
Rubrique jardin
La FCPE Communique
Les Parents autonomes, communiqué
Recensement militaire
Mémoires d'Antan
Caisse des Ecoles - cartes de membres
Les samedis de repos et congés scolaires au Petit-Buisson
C.C.A.S. Permanence emploi
C.C.A.S. Permanence assistante sociale
Le syndicat des transports collectifs communique
Ecole du Petit-Buisson - circulation
E.S.L. Section tennis
A.C.S.G. - Tennis de table
A.C.S.G. Jogging
A.C.S.G. Gym enfant
A.C.S.G. Yoga
A.C.S.G. Marche
A.C.S.G. Bibliothèque
Dératisation
Fête de la Toussaint
Le Club de l'Age d'Or-Thé dansant du 17/11/96
Centre de Loisirs Nathalie : programmes
Horaires d'hiver S.N.C.F.

18 OCTOBRE 1996

Grand changement pour les utilisateurs du téléphone. Afin de vous simplifier l'utilisation de cette nouvelle numérotation, nous vous proposons 2 petits tableaux :

1/ Vous faites le **01** lorsque vous téléphonez de la Province à Paris ou dans sa région, pour les numéros qui commencent par les 2 premiers chiffres dont nous vous donnons la liste:

exemple : avant vous faisiez le : 16 1 64
maintenant vous devez faire le : 01 64

01 30	01 42	01 47	01 60
01 34	01 43	01 48	01 64
01 39	01 44	01 49	01 69
01 40	01 45	01 53	
01 41	01 46	01 55	

2/ Vous faites le **02, 03, 04, 05** lorsque vous téléphonez de Paris en Province, pour les numéros qui commencent par les 2 premiers chiffres dont nous vous donnons la liste:

exemple : avant vous faisiez le : 16 81
maintenant vous devez faire le : 03 81

03 20	02 41	05 61	03 81
03 21	04 42	05 62	03 82
03 22	02 43	05 63	03 83
03 23	03 44	05 65	03 84
03 24	05 45	04 66	03 85
03 25	05 46	04 67	03 86
03 26	02 47	04 68	03 87
03 27	02 48	04 69	03 88
03 28	05 49	04 70	03 89
03 29	04 50	04 71	04 90
02 31	02 51	04 72	04 91
02 32	05 53	04 73	04 92
02 33	02 54	04 74	04 93
05 34	05 55	04 75	04 94
02 35	05 56	04 76	04 95
02 37	05 57	04 77	02 96
02 38	05 58	04 78	02 97
02 39	05 59	04 79	02 98
02 40	03 60	03 80	02 99

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 1996

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire fait l'appel du Conseil Municipal et annonce la démission de Madame Solange BOUCHEZ qui quitte le conseil municipal pour des raisons strictement personnelles.

Absente excusée : Madame LEGAL Christine (toute jeune maman d'un adorable petit Yohann).

AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION SESM

Après un historique sur le terrain de la ZAE, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter l'avenant n°1 au traité SESM, pour une valeur de 3,2 millions de francs. Le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de cet avenant.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur COUTURE, Maire adjoint, responsable de la gestion des salles, demande au Conseil Municipal de réfléchir sur la location de la salle polyvalente l'Orée de la Bassée aux personnes ne payant pas d'impôts locaux à Saint-Germain-Laval, car de nombreuses dégradations sont constatées après la plupart des locations. Bien que les frais occasionnés par les réparations soient prélevés sur le chèque de caution, Monsieur COUTURE pense qu'un autre système de location serait certainement plus adapté que celui existant actuellement et fera une proposition au prochain Conseil Municipal.

La parole est donnée au public. Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h15.

CAMPAGNE D'ELAGAGE

La municipalité de Saint Germain Laval, afin de pouvoir organiser la campagne d'élagage qui se tiendra sur la commune, de fin octobre 1996 à fin février 1997, vous invite, si vous rencontrez des problèmes particuliers de coupe d'arbres sur les parties communes, à adresser un courrier à Monsieur le Maire.

Par ailleurs, il serait bon que vous puissiez, durant cette période, effectuer en parallèle, vos propres tailles afin que nous puissions vous débarrasser de vos branchages.

Hors cette période, le ramassage ne sera plus assuré par nos soins.

Le Maire-Adjoint aux travaux,

Robert GOIX

Le Maire,

J.C. LENTES

.../...



RUBRIQUE JARDIN

PENSEES D'AUTOMNE !

Ainsi va le rythme de la vie dans le cycle des saisons!

Sourire de printemps, éclat de rire de l'été ! ... A présent, mélancolie de l'automne, qui nous permet encore de cultiver le rêve... car le poète trouve toujours l'inspiration pour chanter sa joie de vivre... Le rêve sera plus nostalgique mais ô combien passionnant ! ... Que n'a-t-on chanté le "vent" en évoquant l'automne, sans oublier les "feuilles mortes" qui se ramassent à la pelle ! ...

Ne perdons pas de vue pour autant que cette saison est avant tout pour le jardinier celle de la "moisson".

Le printemps est pour lui un acte de foi, c'est la confiance de l'homme en la terre... L'été est l'acte d'espérance - et de persévérance. Déjà l'avenir est perceptible. Quant à l'automne, c'est l'acte d'amour par excellence puisque c'est l'acte d'offrande de la terre à celui qui a cru en elle. "Bon jardinier sera, terre ne mentira !"

"... Et sois content des fruits, des légumes, même des feuilles...
Si c'est dans ton jardin à toi, que tu les cueilles ! ... (Rostand)

De plus, cette "récolte" ne se limite pas à l'effort de l'homme, la nature (si toutefois elle est respectée) va plus loin dans sa générosité. Cette moisson est bien plus grande qu'on ne s' imagine, si l'on veut considérer la forêt avec ses champignons les ronces et leurs mûres ; les arbres et arbustes sauvages avec leurs baies, airelles et fruits divers si agréables à la réalisation de délicieuses liqueurs et boissons ; l'immense diversité des "simples" (fleurs, racines et feuilles) "arsenal naturel" de santé ; sans oublier la possibilité pour certains de retrouver la semence confiée à la terre, en vue de futures semailles

Alors, jardinier, ce n'est pas moi qui vais te convaincre du bien fondé de ton "entreprise" !... Bien sûr, il y a toutes les incertitudes, les impondérables, mais tout compte fait, tu sais aussi qu'avec "ta terre", tu arriveras à un résultat. Tu sais aussi que de plus en plus ton jardin est une source de profits, que selon les options que tu prendras en fonction d'une production qualitative tu assures ton "économie familiale" et surtout si tu le veux ta Santé et celle des tiens.

Tout homme de la terre ne mesure pas sa peine... Chaque saison lui apporte son lot de satisfactions et l'automne est bien celle qui sera pour toi la plus évocatrice de "la fourmi" de la fable. Il te suffira, ayant assuré les mauvais jours de l'hiver, de ne pas rejeter la cigale, mais peut-être de chanter ta joie avec elle.

Plus que jamais, il est bon de méditer cette pensée de Fontenelle :

"De mémoire de rose, on n'a point vu mourir le jardinier ! ..."

"Les feuilles mortes de l'automne
Engendrent la mélancolie.
Ce n'est plus l'abeille qui bourdonne
Mais le vent qui chante la vie".

.../...



FCPE SAINT GERMAIN LAVAL - Fédération des conseils de parents d'élèves

COMMUNIQUE

A la suite de son assemblée Générale du 17 Septembre 1996, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves vous présente son nouveau bureau :

Madame Bernadette FASSOLETTE, présidente (64 32 31 42)
Madame Catherine BORDE, vice-présidente (64 32 12 44)
Madame Claudine SILVESTRE, secrétaire (64 32 84 66)
Madame Odile FARDOIT, trésorière (64 32 72 95)

Le 12 octobre, vous avez voté pour élire vos délégués de parents d'élèves qui vous représenteront aux trois conseils d'école de maternelle et primaires de l'année scolaire.

Sont élus :

- ECOLE MATERNELLE DES MURIERS :

Mesdames DIVOUX, FASSOLETTE, REMY, DHAINAUT, titulaires,
Mesdames ROUILLARD, CLEMENT et Monsieur MARCHAND, suppléants

- ECOLE PRIMAIRE DU PETIT-BUISSON

Mesdames FASSOLETTE et AUFFRAY, titulaires
Madame RICHTIN, suppléante

- ECOLE PRIMAIRE DE COURBETON :

Mesdames BORDE, SILVESTRE, FARDOIT, PEGUILLAT, titulaires
Madame GIRARD, Monsieur MARCHAND, Mesdames ROUILLARD, DHAINAUT, suppléants.

Nous remercions les parents qui nous ont accordé leur confiance et nous essaierons de remplir au mieux notre tâche de délégués, ceci toujours dans l'intérêt des enfants.

Les premiers conseils d'école, réunissant la directrice ou le directeur, les enseignants, les représentants de la municipalité et les parents élus, auront lieu dans les trois établissements de Saint-Germain-Laval, au cours du mois d'Octobre.

Le conseil d'école est le lieu où les représentants élus des parents d'élèves, proposent au directeur les points qu'ils souhaitent voir figurer à l'ordre du jour : projet d'école, utilisation des moyens, cantine, transport, sécurité, sorties ... Ils font part des attentes et questions des parents sur la vie de l'école.

Toutes vos suggestions concernant la scolarité des enfants sont les bienvenues. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter également, assez rapidement.

Bon courage à tous pour cette année scolaire.

Le Bureau.

PARENTS AUTONOMES U.N.A.A.P.E. ECOLE DE COURBETON - COMMUNIQUÉ

Le 12 octobre dernier, les parents d'élèves ont élu leurs représentants. Nous avons obtenu 3 postes sur 7, le même nombre que l'an passé.

Toutefois, nous sommes fiers de notre résultat car le nombre de votes pour les parents autonomes est en constante progression : 48 % des votes contre 44 % l'an passé.

Nous remercions nos électeurs de leur soutien et nous nous efforcerons d'être dignes de leur confiance.

Voici le nom de vos représentants "autonomes" élus. Au moindre problème n'hésitez pas à prendre contact avec l'un d'entre nous.

Titulaires :

- Madame Isabelle LELORRAIN (60 96 31 00)
- Madame Corinne MIALON (60 96 19 05)
- Madame Fatima MALLEM (64 70 34 33)

Suppléantes

- Madame Françoise BERQUIER
- Madame Florence JACQUIN
- Madame Marie-Claude SKOCZEK

Les Parents Autonomes

RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes gens nés en Juillet, Août, Septembre 1979, vous devez vous faire recenser en Mairie, avant fin Octobre 1996, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat munis :

- d'une pièce d'Etat Civil (livret de famille ou fiche familiale d'Etat Civil)
- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

MEMOIRES D'ANTAN

Notre Caisse des Ecoles a 104 ans

Nous vous proposons, ci-après, le texte de la délibération adoptée en Mairie le 8 Juillet 1882 concernant la mise en place d'une Caisse des Ecoles, conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet du 25 Avril 1882 dans le cadre de la loi sur l'Instruction obligatoire.

...../.....

Caisse des Ecoles

1900

Le an mil huit cent quatre-vingt-dix, le huit juillet, à sept heures du soir, le Conseil municipal de la Commune de Saint Germain Laval s'est réuni extraordinairement en vertu d'une autorisation de M. le Sous-Prefet en date du 29 Juin, sous la convocation et sous la présidence de M. Commerois, Maire.

Présents: M. H. Secquenard, Marteau, Blanguet, Chabert, Lucanton, Commerois, Maire, Groune.

Absents, quoique légalement convoqués, M. H. Commerois Hugues, Landy, Luyrieu.

M. Groune a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance ouverte: M. le Maire expose que l'union a pour but d'établir, conformément à la circulaire de M. le Prefet en date du 24 Avril 1882, une Caisse des Ecoles, ainsi qu'il ressort d'ailleurs de la loi sur l'Instruction obligatoire.

M. le Maire donne lecture de cette circulaire et du modèle de statuts envoyé par M. le Prefet, et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les statuts suivants:

Article premier.

Une Caisse des Ecoles est instituée à Saint Germain Laval en exécution de l'article 17 de la loi du 28 Mars 1882. Elle a pour but de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses sous forme de livres utiles et de livres de la Caisse d'épargne, aux élèves les plus appliqués, et par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit en leur donnant des livres et fournitures de classe qu'ils ne pourraient se procurer, soit en leur distribuant des vêtements et des chaussures et, pendant l'hiver, des aliments chauds.

Art. 2.

Les ressources de la Caisse se composent:

- 1° Des subventions qu'elle pourra recevoir de la Commune, du Département et de l'Etat.
- 2° Des fondations ou souscriptions particulières.
- 3° Du produit des dons legs, quêtes, fête de bienfaisance, etc.
- 4° Des dons en nature, tels que livres, objets de papeterie, vêtements, denrées alimentaires.

Art. 3.

La société de la Caisse des Ecoles comprend des membres fondateurs et des membres souscripteurs.

Art. 4.

Le titre de Fondateur de la Caisse des Ecoles sera acquis par un versement minimum de Dix francs une fois payés ou de

Deux annuités de cinq francs chacune.

Art. 5.

Le titre de souscripteur résultera d'un versement annuel de un franc au minimum.

Donneur M. Courton
Donneur M. Courton

La Caisse des Ecoles est administrée par un Comité composé des membres de la Commission scolaire locale et de quatre autres membres élus pour une période de deux ans par l'Assemblée générale des sociétaires et réligibles. Le Comité, présidé par le Maire, élit chaque année un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Il pourra s'adjoindre, en nombre indéterminé, des dames patronnesses.

Art 7.
Toutes les fonctions du Comité de la Caisse des Ecoles sont essentiellement gratuites.

Art 8.
Le Comité arrête, chaque année, le budget des dépenses de la Caisse des Ecoles et règle l'emploi des fonds disponibles. Il détermine la somme que le trésorier conservera pour les dépenses présumées de l'année, les surplus devant être placés sur l'Etat en rente 3 p % amortissables.

Art 9.
Le Comité se réunit au moins trois fois par an savoir: Dans le mois qui suit la rentrée des classes, dans celui qui précède Pâques et dans le mois qui précède l'ouverture des vacances. Il se réunit plus souvent si le président juge nécessaire de le convoquer, ou si cinq de ses membres en font par écrit la demande.

Art 10.
Le Comité aura la faculté de convoquer à ses réunions l'instituteur, l'institutrice et la directrice de l'école maternelle; mais ces fonctionnaires n'auront que voix consultative.

Art 11.
Dans l'intervalle des réunions du Comité, les mesures urgentes peuvent être prises, sauf à en référer au Comité lors de sa première séance, par le bureau du dit Comité.

Art 12.
Aucune dépense ne peut être acquittée par le trésorier qu'en vertu d'un bon signé du président et du secrétaire.

Art 13.
Dans une assemblée générale annuelle des sociétaires, il est rendu compte des travaux du Comité et de la situation financière de l'œuvre. Une copie de ce compte rendu est transmise à M. l'Inspecteur d'Académie.

Art 14.
Aucune modification aux présentes statuts ne pourra avoir lieu sans l'approbation de l'autorité préfectorale.

Fait et approuvé par les membres du Conseil municipal soussignés.

Commune de Courton
Maire: E. Courton
Vice-Maire: Chabert
Trésorier: Prouvé
Secrétaire: Blanguet
M. Courton
M. Courton

CAISSE DES ECOLES - CARTES DE MEMBRE ANNEE SCOLAIRE 96/97

Comme chaque année, la carte de membre de la Caisse des Ecoles vous est proposée par les élèves.

Si vous êtes intéressés, veuillez retourner le coupon ci-joint, après l'avoir rempli, accompagné de votre versement (espèces ou chèque libellé à l'ordre du Trésor Public - Caisse des Ecoles de SAINT-GERMAIN-LAVAL)

Cet imprimé vous a été remis par l'élève.....
éventuellement, contactez-le pour lui remettre votre versement, dans quelques jours votre carte de membre vous sera retournée.

NOM :

Adresse :

Signature,

désire cotiser à la CAISSE DES ECOLES pour la somme de..... F

LA CAISSE DES ECOLES VOUS REMERCIE DE VOTRE PARTICIPATION

ECOLE PRIMAIRE
du PETIT BUISSON

1, rue de l'Ecole
77130 Saint Germain Laval

LISTE DES SAMEDIS LIBERES DES ELEVES POUR L'ANNEE 96 / 97

- * samedi 21 septembre 1996
- * samedi 19 octobre 1996
- * samedi 23 novembre 1996
- * samedi 07 décembre 1996
- * samedi 21 décembre 1996
- * samedi 11 janvier 1997
- * samedi 25 janvier 1997
- * samedi 08 mars 1997
- * samedi 29 mars 1997
- * samedi 05 avril 1997
- * samedi 24 mai 1997
- * samedi 14 juin 1997

DATE DES VACANCES SCOLAIRES 96 / 97

TOUSSAINT :

du vendredi 25 octobre 1996 au mardi 05 novembre 1996

NOËL :

du samedi 21 décembre 1996 au lundi 06 janvier 1997

HIVER :

du mercredi 05 février 1997 au mercredi 19 février 1997

PRINTEMPS :

du samedi 05 avril 1997 au lundi 21 avril 1997

Pentecôte : Pour que les élèves puissent bénéficier du pont de la Pentecôte, il n'y aura pas classe les samedi 17 et mardi 20 mai 1997

ETE :

samedi 28 juin 1997

Le départ des vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués. En cas de vacance des classes le mercredi ou le samedi, lorsque le départ est prévu ces jours-là, les vacances commencent après la classe, respectivement, du mardi ou du vendredi. Il en est de même pour la reprise des cours. Nous sommes en zone C, académie de Créteil.

ATTENTION : Ce calendrier ne vous sera communiqué qu'une seule fois, conservez-le précieusement !

C.C.A.S. - PERMANENCE EMPLOI

Le C.C.A.S. informe les sans-emploi que la permanence a rouvert ses portes après la période estivale et invite chacun à s'y présenter afin de faire le point de sa situation et la mise à jour éventuelle de son dossier.

Ouverture tous les mardis de 14h à 17h, face à la Mairie

C.C.A.S. PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Mademoiselle PERRIER, assistante sociale, assure une permanence en Mairie, le 3ème lundi de chaque mois. Les prochaines auront lieu les lundis **18 novembre et 16 Décembre de 14h30 à 17h.**

LE SYNDICAT DES TRANSPORTS COLLECTIFS, COMMUNIQUE

Jusqu'au 31 Octobre, l'arrêt du bus de Nanon sera maintenu sur la place du lotissement.

A partir du 1er Novembre, l'arrêt de bus sera transféré rue de Merlange au nouvel arrêt.

NE CONCERNE PAS LE TRANSPORT SCOLAIRE.

Le Syndicat des Transports,

Michèle TRAPON
Vice-Présidente,

ECOLE DU PETIT BUISSON - CIRCULATION

Les enfants de l'école du Petit-Buisson ainsi que leurs parents et enseignants, demandent à tous les automobilistes, conducteurs de camions et autres engins agricoles, de limiter autant que faire se peut, leur vitesse de circulation aux abords de l'école et en particulier aux heures d'entrée et de sortie.

Ils vous en seront reconnaissants. D'avance merci !



E.S.L. SECTION TENNIS

Et c'est reparti !

La saison tennistique 1996-1997, débute le 1er novembre prochain. Pour vous inscrire, c'est très simple : il suffit de vous rendre au Club House qui se trouve face aux terrains de tennis les samedis 26 Octobre ou 9 Novembre entre 14h et 17h.

..../....

Pour toute nouvelle inscription, il sera demandé :

- une photo d'identité,
- 3 enveloppes timbrées et libellées à l'adresse de l'adhérent.

Concernant les réinscriptions, l'adhérent devra rapporter :

- 3 enveloppes timbrées à son nom,
- la clé des courts (la nouvelle clé ne sera remise que contre restitution de l'ancienne).

Les tarifs restent inchangés et sont de :

- 360 F pour 1 adulte et $\frac{1}{2}$ tarif pour le conjoint
- 120 F pour les jeunes de moins de 18 ans, les appelés, les étudiants et les demandeurs d'emploi
- 50 F de caution pour chaque badge (nouvelle inscription ou remplacement de badges perdus).

De plus suivant le nombre de demandeurs, une section "initiation au tennis" pourra être mise en place.

Pour tous renseignements, nous vous invitons à vous rendre au Club House pendant les permanences ou à contacter le Président du Tennis Club de Saint Germain Laval, Monsieur Grégory LECONTE au 01 64 32 09 85, à partir de 19 h ou Madame Jacqueline FOISSOTTE au 01 64 70 31 70.

Nous espérons que vous serez nombreux à rejoindre notre club où vous pourrez partager notre plaisir de jouer.

Le Président.

A.C.S.G. - ENTENTE DE LA BASSEE - TENNIS DE TABLE

La saison 96-97 a commencé avec 9 joueurs classés à SAINT GERMAIN LAVAL :

- en ADULTES, 5 équipes sont engagées en championnat : trois avec 4 joueurs, une à 6 et une réserve.

- en JEUNES, une équipe CADETS (80/81) a débuté en octobre, une deuxième est prête pour ses débuts en Janvier.

De même, chez les MINIMES (ce sont nos benjamins), l'équipe inscrite a remporté aisément son 1er match. Une 2ème se prépare pour la 2ème phase.

- Les rencontres jeunes se déroulent à Saint-Germain-Laval.

LOISIR : Pour ceux qui désirent seulement s'entraîner et pour les débutants, rendez-vous les . mercredi de 17 à 19h
et . dimanche de 10h à 12h

Renseignements : ADULTES : Mr DEGRELLE 64 70 24 98
JEUNES : Monsieur VIBERT 64 32 72 02

.../...



A.C.S.G. - JOGGING

Les Joggers de l'A.C.S.G. tiennent à informer tous ceux qui désireraient les rejoindre, que leur entraînement se déroule chaque dimanche à 8h30, départ "Place de Gardeloup" (le dernier dimanche de chaque mois : 8h30, départ Stade de Pontville)

Pour ceux qui le souhaitent, un entraînement a aussi lieu les mardi, mercredi, jeudi à 17h30, départ du "Stade de Pontville".

Du débutant au confirmé, tous sont les bienvenus.

Section Jogging

A.C.S.G. GYM ENFANT

Les cours de gym de cette nouvelle année scolaire sont assurés par Anne-Florence et Ingrid, aux jours et heures suivants :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| - lundi 18h30 - 20h | - niveau 1 Poussine |
| | - niveau 2 Benjamine |
| - mercredi 16h30 - 17h30 | - "baby gym" |
| 17h30 - 18h30 | - débutant + de 6 ans |
| 18h30 - 20h00 | - niveau 2 benjamine |
| 19h00 - 20h30 | - toute catégorie |

Les inscriptions sont prises le mercredi soir, pendant les cours au Dojo de Courbeton à Saint Germain Laval.

Section Gym enfant

A.C.S.G. YOGA

L'activité Yoga organisée par l'A.C.S.G., a repris le 30 Septembre. Elle a lieu tous les lundis soir de 18h30 à 19h30, sous le préau de l'école maternelle de Saint-Germain-Laval.

Débutants et confirmés se cotoient... mais dans quel but ?

- Retour aux sources, c'est à la mode ou besoin réel d'une meilleure connaissance de soi-même pour arriver à "mieux vivre" ?

Une discipline spirituelle et corporelle qui vise à libérer l'esprit des contraintes du corps par la maîtrise de son mouvement, de son souffle... telle pourrait être la définition du yoga.

Nous ne sommes encore qu'au début de notre long apprentissage : apprendre à respirer !

Vous pouvez tous venir nous rejoindre.

Pour tous renseignements : 60 96 37 07

A.C.S.G. MARCHE

Le rendez-vous se fait devant l'école primaire de Courbeton, chaque dimanche matin à 9 heures. Nous faisons un circuit de 8 à 10 km, sans forcer et dans la bonne humeur.

Peut-être à bientôt !

La responsable.

CENTRE DE LOISIRS

"NATHALIE"

PROGRAMME DES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Le Centre de Loisirs vous informe qu'il fonctionnera pendant les Vacances de la Toussaint, du 28 Octobre au 4 Novembre 1996.

Il accueille, sur place, aux horaires suivants :

8 h 00 à 17 h 30 - 18 h 30 (Heure de Garderie)
ou de 8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 30 à 17 h 30

CANTINE

Deux possibilités s'offrent à vous :

- déjeuner à la cantine, dans ce cas les inscriptions se font le Vendredi. Prévenir la veille en cas de désistement (ou le repas vous sera facturé)
- apporter le repas.

RAMASSAGE - Le matin uniquement

L'itinéraire sera le suivant :

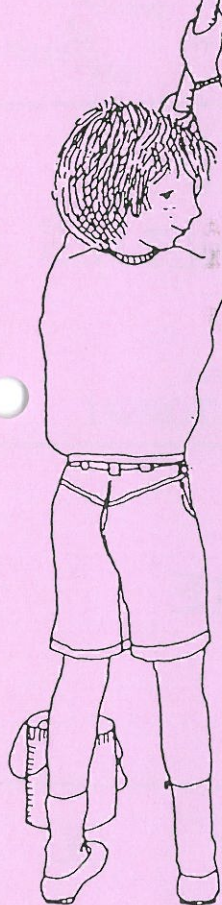
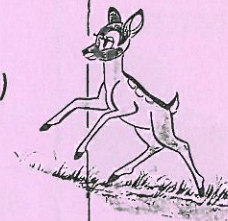
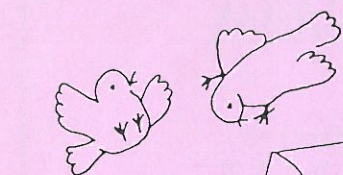
TRECHY 8h40 - CROIX CHUTE 8h45 - PETIT BUISSON 8h50 - GARDELOUP 8h55 - NANON - LES LOUVIERES 9h00.

REGLEMENT

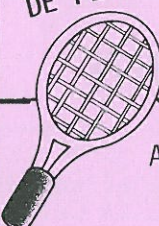
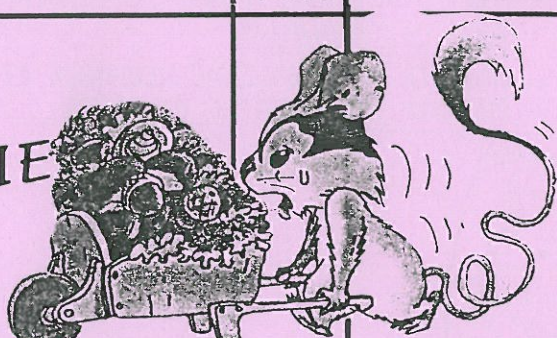
- TOUTE SEMAINE COMMENCEE EST DUE
- PREVOIR UN GOUTER TOUTS LES JOURS DANS UN SAC INDIVIDUEL
- NE PAS METTRE DE VETEMENTS FRAGILES
- SE MUNIR D'UN BONNET ROUGE POUR LA PISCINE - OBLIGATOIRE
- POUR L'ACTIVITE TENNIS, PREVOIR UNE RAQUETTE

POUR LES PECHEURS

- PREVOIR UNE TENUE DE RECHANGE ET UN K.WAY
- PREVOIR LE MATERIEL DE PECHE



PROGRAMME DES GRANDS

		MATIN	APRES-MIDI
LUNDI 28 OCTOBRE	8h00 10h00 10h30 11h45	ARRIVEE ECHELONNEE JEUX DIVERS ***** COLLATION "Lait + Gâteaux" ***** STAGE DE PECHE !  TENNIS ATELIER MARIONNETTES	13h30 DEPART A 13h30  CINEMA ***** GOUTER
MARDI 29 OCTOBRE	8h00 10h00 10h30 11h45	ACCUEIL ACTIVITE LIBRE ***** COLLATION ***** PECHE ! ou ROLLER ! FINITION DES MARIONNETTES	13h30 DEPART A 13h30  SORTIE EN FORET DE FONTAINEBLEAU A la recherche des empreintes. ***** GOUTER
MERCREDI 30 OCTOBRE	8h00 9h30	ACCUEIL - JEUX DIVERS ***** DEPART 9h30	SORTIE A PARIS ! DEJEUNER AU MAC DO ET VISITE D'UN MUSEE DE LEUR CHOIX Se munir d'un appareil photos ! CONCOURS DES PLUS BELLES PHOTOS DE LA CAPITALE ***** GOUTER RETOUR 18h30 APPORTER 30 F
JEUDI 31 OCTOBRE	8h00 10h00 10h30 11h45	ARRIVEE ECHELONNEE JEUX DIVERS ***** COLLATION "Lait + Gâteaux" ***** JOURNEE AUTOUR DU FEU DE CAMP  PREPARATION DU REPAS	SPECTACLE DE MARIONNETTES ! ***** GOUTER AUTOMNAL
VENDREDI 1ER NOVEMBRE		FERIE  FERIA	
LUNDI 4 NOVEMBRE	8h00 9h30	ACCUEIL - ACTIVITE LIBRE ***** DEPART 9h30 PISCINE  RETOUR 12h00	GRAND JEU ou CONCOURS DE PECHE ***** GOUTER

PROGRAMME DES MOYENS - PETITS

		MATIN		APRES-MIDI
LUNDI 28 OCTOBRE	8h00 10h00 10h30 11h45	ARRIVEE ECHELONNEE JEUX DIVERS ***** COLLATION "Lait + Gâteaux" ***** JEUX DE CONSTRUCTION ACTIVITES D'EXTERIEUR BALLON... JEUX DE SABLE ATELIER PEINTURE REALISATION D'ANIMAUX	13h30 14h30 17h00 17h30	TEMPS CALME SIESTE POUR LES 3 A 5 ANS ***** JEUX DE SOCIETE PROJECTION D'UN DESSIN ANIME ***** GOUTER
MARDI 29 OCTOBRE	8h00 10h00 10h30 11h45	ACCUEIL - ACTIVITE LIBRE ***** COLLATION ***** ACTIVITE ROLLER JEUX DE SABLE FINITION DU GRAND TABLEAU EN PEINTURE	13h30 17h00 17h30	DEPART DE LA CANTINE SORTIE EN FORET DE FONTAINEBLEAU ***** GOUTER
MERCREDI 30 OCTOBRE	8h00 9h30	ACCUEIL - JEUX DIVERS ***** DEPART 9h30 APPORTER 30 F DEJEUNER AU MAC DO	JOURNEE AU JARDIN DES PLANTES !!! ***** GOUTER RETOUR 18h30	
JEUDI 31 OCTOBRE	8h00 10h00 10h30 11h45	ARRIVEE ECHELONNEE ACTIVITE LIBRE ***** COLLATION "Lait + Gâteaux" ***** JEUX DE CONSTRUCTION REALISATION D'UNE FRESQUE SUR LES ANIMAUX	13h30 14h30 17h00 17h30	SIESTE POUR LES 3 A 5 ANS TEMPS CALME ***** SPECTACLE ***** GOUTER "CHATAIGNES GRILLEES"
VENDREDI 1ER NOVEMBRE		FERIE 		
LUNDI 4 NOVEMBRE	8h00	ACCUEIL - JEUX DIVERS ***** DEPART 9h30 PISCINE RETOUR 12h00	13h30 14h30 17h00 17h30	SIESTE POUR LES 3 A 5 ANS TEMPS CALME ***** GRAND JEU... ***** GRAND GOUTER

PROGRAMME DES MERCREDIS

MOIS DE NOVEMBRE 1996



MATIN

APRES-MIDI

MERCREDI
6
NOVEMBRE

8h00
10h00
10h30

ACCUEIL - JEUX DIVERS

COLLATION "Lait + Gâteaux"

ATELIER PATISSERIE
Découverte des
différentes pâtes



PATIN A ROULETTES
JEUX DE SABLE

11h45

13h30

DEPART DE LA CANTINE...

CINEMA

GOUTER

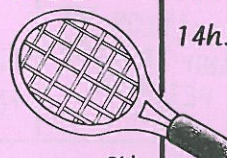
MERCREDI
13
NOVEMBRE

8h00
10h00
10h30

ACCUEIL - ACTIVITE LIBRE

COLLATION

JEUX DE
CONSTRUCTION



TENNIS OU
JEUX DE BALLON

ATELIER
PEINTURE



11h45

13h30
14h30

SIESTE POUR LES PETITS
TEMPS CALME POUR LES GRANDS

DEPART A 14h30...

SORTIE "PISCINE"

GOUTER

MERCREDI
20
NOVEMBRE

8h00
10h00
10h30

ACCUEIL - JEUX DIVERS

COLLATION "Lait + Gâteaux"

PATISSERIE
Pâtes à Tarte

PATIN A ROULETTES
OU
JEUX DE BALLON

EXPLOITATION
D'UN MAGAZINE... Lecture - Jeux
concours

11h45

13h30
14h30

MOMENT PRIVILEGIE
POUR LES HISTOIRES...
JEUX DE SOCIETE

GRAND LOTO OU GRAND JEUX
SUIVANT LE TEMPS !

GOUTER

MERCREDI
27
NOVEMBRE

8h00
9h30

ACCUEIL - ACTIVITE LIBRE

DEPART 9h30

SORTIE EXCEPTIONNELLE...

AU SALON DU LIVRE DE LA JEUNESSE A MONTREUIL !

PREVOIR 30 F

DEJEUNER AU MAC DO

POSSIBILITE D'ACHETER
DES LIVRES...

RETOUR 18h30

REGLEMENT

- + REGLEMENT SUR 4 MERCREDIS
- + BIEN VOULOIR PREVENIR LE LUNDI EN CAS DE DESISTEMENT (CANTINE)
- + NE PAS METTRE DE VETEMENTS FRAGILES
- + PREVOIR UN GOUTER POUR CHAQUE JOUR DANS UN SAC INDIVIDUEL
- + PREVOIR UN BONNET ROUGE POUR LA PISCINE - OBLIGATOIRE !
- + ESSAYER DE MARQUER LES VETEMENTS (PETITS)
- + PREVOIR UNE RAQUETTE POUR L'ACTIVITE TENNIS



GARE DE MONTEREAU : Service d'Hiver 1996/97

à partir du 29/09/96
et jusqu'au 31/05/97

	56000	51462	52866	51464	56002	56004	52874	51472	56006	52880	56008	52886	56010	51486	56012	56014	56024	52888	56016	51514	5092	51532	56018	51534	56018	52946	51548	52954	5096	51562	52964	52964	52974	51574	56022	52992	5090	56030	52996	52920	514574	5098	
	(4)	(1)	(2)				(1)(2)						(2)							(1)(2)	(3)(4)	(1)(4)		(4)		(2)		(3)	(2)(3)		(1)	(5)	(3)	(1)									
	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	
DIJON																																											
LAROCHE-MIGENNES				05.25	05.31					06.34	06.54			08.28		10.53		12.29		13.48	14.07								16.00							18.23	18.23					19.34	
	04.42			05.58	06.04			06.32		07.06	07.27			07.59	09.03	10.36		11.23		12.58	14.18	14.37							16.33						18.11		19.56	19.56			21.04	21.25	
PONT SUR YONNE	04.50			06.06	06.11			06.42		07.14	07.35			08.08	09.12		11.30			14.25	14.44								16.41						18.55		20.25	20.25			21.34	21.54	
CHAMPIGNY/YONNE	04.55			06.11	06.17			06.48		07.20				08.15	09.19		11.35			14.31	14.49								16.48						19.00			20.34	20.34			21.42	22.02
VILLENEUVE LA G.	05.00			06.16	06.21			06.53		07.25				08.21	09.23		11.40			14.35	14.54								16.52						19.05							22.11	
MONTEREAU arrivée	05.07			06.23	06.28			06.59		07.33	07.49			08.28	09.31	10.55		11.47		13.16	14.42	15.01							17.00						19.12		20.50	20.47			21.53	22.18	
MONTEREAU départ	05.08	05.38	05.48	06.01	06.24	06.29	06.35	06.37	07.00	07.12	07.34	07.48	07.50	08.14	08.29	09.32	10.56	10.56	11.48	12.59	13.17	14.32	14.43	14.49	15.02	15.32	16.21	16.25	17.01	17.29	17.37	17.43	18.27	19.01	19.13	20.21	20.52		21.00	21.31	21.56	22.19	
SAINT-MAMMES			05.55			06.36	06.43		07.20		07.57	07.58			08.38		11.05	11.05				14.50	15.08			16.35	17.08		17.44	17.52			19.20	20.32							22.26		
MORET/V. L.S.	05.16		05.57		06.31	06.37	06.45		07.22	07.41	07.59	08.00			08.40	09.40	11.07	11.06	11.56		13.24		14.51	15.10	15.39		16.37	17.11		17.46	17.54	18.36		19.22	20.34			21.07	21.40			22.28	
THOMERY			06.02			06.42	06.50				08.03	08.05			08.45		11.12	11.11	12.01								16.42		17.51	17.59	18.41			20.38			21.11						
		05.48		06.16			06.51						08.29						13.14		14.41		14.59			16.31			17.43			19.16											
FONTAINE/AVON	05.24		06.07		06.38	06.46	06.54		07.14	07.30	07.50	08.08	08.10		08.50	09.48	11.16	11.16	12.05		13.31		14.59	15.17	15.47		16.47	17.19		17.56	18.04	18.45		19.30	20.42			21.16	21.48			22.36	
BOIS LE ROI	05.31		06.14			06.53			07.36		08.15	08.17			08.57	09.55	11.23	11.23	12.12		13.37		15.05	15.23	15.54		16.54	17.26		18.03	18.11	18.52		19.37	20.48			21.22	21.55			22.42	
	05.36	06.07	06.20	06.40	06.48	06.58		07.15	07.23	07.42	07.59	08.20	08.22	08.53	09.02	10.00	11.29	11.29	12.17	13.38	13.42	15.00	15.10	15.18	15.28	15.59	16.50	17.00	17.32	18.07	18.08	18.16	18.57	19.40	19.42	20.53		21.27	22.00			22.47	
PARIS	06.07		06.49		07.17	07.31	07.33		07.53	08.11	08.30	08.50	08.51		09.33	10.29	12.07	12.07	12.46		14.09		15.37	15.54	16.27		17.30	18.02		18.44	18.44	19.25		20.21	21.23	21.34		21.55	22.28	22.35	23.14		

RENOIS

* - Achemine gratuitement les bicyclettes en bagage à main à l'arrivée à MONTEREAU
 NOTA : de MONTEREAU à PARIS, les bicyclettes sont acceptées sans restriction ;
 les samedis, dimanches et jours de fêtes ; les autres jours de 09 h 30 à 16 h 30 et de 19 h 00 à 06 h 30

DF : DIMANCHES ET FETES - LLF : LUNDIS ET LENDEMAINS DE FETES
 SF SDF : Saut SAMEDIS DIMANCHES ET FETES - SA : SAMEDIS - DI : DIMANCHES
 SDF : SAMEDIS DIMANCHES ET FETES

Informations : Ile de France : 01 45 65 60 00 - Grandes lignes : 08 36 35 35 35 - Gare Montereau : 01 64 32 05 91

- (1) Ne circule pas le 02/11/1996
 (2) Via CHAMPAGNE/SEINE - Dessert toutes les gares de MONTEREAU à MELUN.
 (3) Circule le 02/11/96.
 (4) Via CHAMPAGNE/SEINE - Dessert CHAMPAGNE/SEINE, HERICY, FONTAINE-LE-PORT
 (5) Ne circule pas les 01/11, 10/11/1996, 30/03, 01/05, 08/05 et 18/05/1997

AVIS : Les renseignements qui figurent sur ce dépliant sont donnés sous réserve de modification. Tous changements en cours, erreurs ou omissions qui auraient pu se glisser dans les textes ne peuvent engager notre responsabilité.

GARE DE MONTEREAU : Service d'Hiver 1996/97

à partir du 29/09/96
et jusqu'au 31/05/97

	52805	52815	57121	56001	56003	52865	51473	56005	51487	52891	52829	52829	56007	51489	52907	51513	5097	51529	52925	51533	56013	52941	52947	56015	52951	52957	56017	51561	51563	52963	56019	51567	52971	52973	51577	56021	52981	5095	52991	56027
			(1)	(3)	(5)	(2)(3)		(2)	(3)	(3)	(5)	(2)	(4)		(2)(3)	(4)		(2)(3)		(4)							(2)	(2)(3)		(2)			(2)		(6)	(7)				
	DF	LF	SF	DF	SF	SDF	SF	DF	SF	DF	SDF	SA	DF				SA					SF	SDF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	SF	SDF	DI	SF	DI			
PARIS	00.41	01.30	06.02	06.20	06.27		08.27		09.27	10.33	10.33	10.41	11.34	12.51	13.45	14.53						16.11	16.51	16.57	17.10	17.45	17.57		18.15	18.21		19.03	19.15		19.36	20.21	20.27	21.31	22.45	
MELUN.....	01.30	02.20	06.37	06.47	06.55	07.28	08.52	09.01	09.53	11.06	11.06	11.09	12.00	12.06	13.18	13.27	14.10	14.24	15.21	15.28		16.45	17.23		17.36	18.11	18.22	18.17	18.28	18.43	18.47	19.02	19.34	19.41	19.47	20.04	20.49	(8)	21.58	23.12
BOIS LE ROI.....	01.35	02.25	06.43	06.52	07.01		08.58		09.58	11.12	11.12	11.15	12.05	13.24	14.16	15.26						16.50	17.28		17.41	18.16				18.53	19.39	19.46		20.09	20.55	20.57	22.06	23.17		
FONTAIN/AVON	01.41	02.31	06.51	07.00	07.10		09.05		10.05	11.19	11.24	11.27	12.12	13.31	14.24	15.34						16.58	17.35	17.28	17.48	18.23	18.33		18.54	19.01	19.46	19.53		20.16	21.03	21.03	22.13	23.25		
CHAMPAGNE/SEINE						07.52		09.25						12.30	13.46	14.48	15.47											18.41	18.50		19.25			20.11						
THOMERY.....			06.55				09.09		10.09	11.24	11.29	11.32		13.36		15.38						17.02	17.40		17.52				18.59			19.57			21.08	21.07	22.18			
MORET/V.L.S.....	01.47	02.36	06.59	07.07	07.18		09.13		10.13	11.28	11.33	11.36	12.18	13.40	14.31	15.42						17.06	17.44	17.35	17.56	18.30	18.40		19.04	19.08	19.53	20.02		20.22	21.12	21.11	22.23	23.32		
SAINT-MAMMES.....			07.02	07.09	07.20		09.15		10.15	11.30	11.35	11.38	12.20	13.42	14.34	15.44						17.08	17.46		17.59	18.32			19.11	19.55	20.04			21.14	21.13	22.25				
MONTEREAU arrivée	01.55	02.44	07.09	07.16	07.28	08.07	09.24	09.39	10.24	11.38	11.43	11.46	12.26	12.45	13.50	13.55	14.41	15.02	15.53	15.56		17.17	17.54	17.44	18.07	18.43	18.48	18.54	19.05	19.13	19.19	19.39	20.03	20.12	20.25	20.31	21.22	21.19	22.33	23.39
MONTEREAU départ.....		05.32	07.10	07.17			09.25						12.27			14.42				16.20		17.45			18.50				19.20			19.39			20.32		21.20		23.40	
VILLENEUVE LA G.			07.17	07.24			09.32						12.35			14.50				16.28		17.52			18.55				19.28					20.39			23.47			
CHAMPIGNY/YONNE			07.22	07.29			09.36						12.39			14.55				16.33		17.57			19.03				19.33					20.43			23.51			
PONT SUR YONNE		05.44	07.28	07.34			09.42						12.44			15.01				16.38		18.02			19.10				19.39					20.49			23.57			
SENS		05.51	07.36	07.42			09.48						12.51			15.09				16.46		18.10			19.18				19.46					20.56		21.38		00.03		
LAROCHE-MIGENNES		06.26	08.08	08.13			10.21						13.20			15.40				17.29		18.41							20.33						22.04		00.30			
DIJON		07.57																																						

RENOIS

Train souligné = Départ de PARIS-LYON Gare Souterraine
 * - Achemine gratuitement les bicyclettes en bagage à main au départ de MONTEREAU
 NOTA : de PARIS à MONTEREAU, les bicyclettes sont acceptées sans restriction ;
 les samedis, dimanches et jours de fêtes ; les autres jours de 09 h 30 à 16 h 30 et de 19 h 00 à 06 h 30

DF : DIMANCHES ET FETES - LLF : LUNDIS ET LENDEMAINS DE FETES
 SF SDF : Saut SAMEDIS DIMANCHES ET FETES - SA : SAMEDIS - DI : DIMANCHES
 SDF : SAMEDIS DIMANCHES ET FETES

Informations : Ile de France : 01 45 65 60 00 - Grandes lignes : 08 36 35 35 35 - Gare Montereau : 01 64 32 05 91

- (1) Circule les LU et les 12/11, 26/12/96, 02/01, 01/04, 02/05, 09/05, 20/05/1997.
 Ne circule pas les 11/11/1996, 31/03 et 19/05/1997
 (2) Via CHAMPAGNE/SEINE - Dessert toutes les gares de MELUN à MONTEREAU.
 (3) Ne circule pas le 02/11/96.
 (4) Via CHAMPAGNE/SEINE - Dessert FONTAINE-LE-PORT, HERICY, CHAMPAGNE/SEINE
 (5) Circule le 02/11/1996.
 (6) Circule les 11/11/1996, 31/03, 19/05/1997.
 Ne circule pas les 10/11/1996, 30/03, 18/05/1997.
 (7) Circule les 10/11/1996, 30/03, 18/05/1997.
 Ne circule pas les 11/11/1996, 31/03, 19/05/1997.
 (8) Dessert MELUN (20 h. 53) les SA.

dimanche
17 novembre

LE CLUB DE L'AGE D'OR
SAINT GERMAIN LAVAL
organise un

THÉ DANSANT

avec l'orchestre

L'AMI MAURICE

Salle Polyvalente

L'OREE DE LA BASSEE

à 15 h 00

Vente d'enveloppes toutes gagnantes
Buvette - Pâtisseries

VENEZ NOMBREUX